

## **Les décisions**

- ▶ Approbation des comptes rendus des 16 juin et 7 juillet 2011
- ▶ Approbation de la note 2011/014 relative à la définition et à la gestion des heures d'enseignement
- ▶ Politique indemnitaire des BIATSS
- ▶ Bilan et programme Hygiène et Sécurité
- ▶ Subvention pour l'amicale du personnel
- ▶ Subvention au Bureau des Etudiants de l'IAE : 3<sup>ème</sup> campagne FSDIE
- ▶ Demande d'ouverture du DUT QLIO par apprentissage
- ▶ Convention de partenariat avec l'Université de Lille 2 (IFSI)
- ▶ Convention Hubhouse
- ▶ Convention Bilan Carbone
- ▶ Projets TEMPUS
- ▶ Avenant à la convention d'exploitation du C3T
- ▶ Convention avec le CROUS de Lille pour la restauration du personnel
- ▶ Tarification TOEIC
- ▶ Date des Imprévus 2012
- ▶ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

M. le Président propose une modification de l'ordre du jour de cette séance : le point relatif à la demande de subvention pour un voyage d'étude en Italie est supprimé, compte tenu du faible nombre de participants. Par ailleurs, M. Del Campo ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est remplacé en séance par M. Olivier Lutun, Maître de Conférences à la FDEG. Il convient désormais de pourvoir au remplacement de M. Del Campo au sein de la section disciplinaire N°2 compétente à l'égard des usagers.

M. F. Jenot fait acte de candidature.

M. le Président propose aux Maîtres de Conférences, Collège concerné du CA, de passer au vote pour la désignation de M. F. Jenot.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Approbation des comptes rendus des 16 juin et 7 juillet 2011**

M. M. Bellalij demande un ajout dans le compte-rendu du 7 juillet 2011, page 5. Il souhaite que soit ajoutée la phrase : « il serait juste et logique de réparer l'injustice de quelques cas qui devaient être CDIés ».

En l'absence d'autres remarques, et sur cette modification, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation de ces deux comptes rendus.

**Vote : adoption à l'unanimité**

## **- Bilan de l'Institut Culturel Universitaire (ICU)**

M. le Président rappelle que lors de l'élection de M. Hirschi l'an dernier, il lui avait été demandé de présenter un bilan annuel d'activité de l'ICU.

M. S. Hirschi, Directeur de l'ICU, présente les actions menées dans le cadre des ateliers de pratiques artistiques, les expositions en partenariat avec le Service Commun de Documentation, les concerts donnés dans le cadre des « mercredis de la Résidence » ainsi que les différentes actions culturelles proposées aux étudiants et personnels de l'établissement.

M. B. Deremetz souligne que le Directeur du théâtre « Le Phénix » est très attentif aux moyens d'intéresser les étudiants.

M. le Président remercie M. S. Hirschi et propose de passer au point suivant.

## **- Présentation des notes 2011/010 à 2011/014**

M. J-M. Flamme, Vice-Président Finances et Patrimoine, présente la note 2011/010 relative aux modalités de rémunération complémentaire, la note 2011/011 sur les modalités de rémunération additionnelle en formation continue, la note 2011/012 sur les décharges de services d'enseignement et la note 2011/013 sur les primes de recherche et d'enseignement supérieur et primes d'enseignement supérieur.

Il poursuit avec la note 2011/014 sur la définition et la gestion des heures d'enseignement. Le logiciel de planning et de gestion des emplois du temps « VT », permettra de contrôler l'effectivité du service fait. Cette nouvelle procédure de paiement des heures complémentaires a été validée en CTP.

M. A. Bonduelle exprime son inquiétude face à des intervenants extérieurs qui ne souhaitent pas fournir l'ensemble des documents demandés pour la mise en paiement de leurs heures, notamment leur fiche de paie.

M. J-M. Flamme lui répond que ces documents sont nécessaires pour connaître le régime de sécurité sociale.

M. M. Défossez estime qu'une simple attestation sur l'honneur devrait suffire dans certaines hypothèses.

M. le Président est d'accord avec M. A. Bonduelle sur la nécessité de ne pas alourdir les formalités administratives, tout en restant dans la légalité.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, propose d'essayer d'adapter les demandes en fonction des publics, pour éviter de perdre des intervenants.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote sur la note 2011/014.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Politique indemnitaire des BIATSS**

M. le Président rappelle que l'application des textes relatifs à la mise en place de la Prime de Fonctions et de Résultat pour les catégories A de l'AENES avait conduit à un mécontentement de la part de collègues BIATSS. Outre l'assemblée générale des personnels organisée en janvier 2011, un groupe de travail issu du CTP a été constitué pour réfléchir à la politique indemnitaire BIATSS pour la fin de l'année 2011 et pour l'année 2012.

M. C. Garnier, Vice-Président Ressources Humaines ajoute qu'à l'issue des réunions de ce groupe de travail, trois projets différents ont d'abord été proposés au CTP du 28 septembre 2011. Un quatrième scénario présenté en séance a reçu l'avis favorable du CTP.

M. P. Rutkowski, Chargé de mission « BIATSS » présente ce scénario pour la fin de l'année 2011 : pour les catégories C, application au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'alignement sur le majorant de 2010 et versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année de l'ordre de 120€ ; pour la catégorie B : rattrapage au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sur un seul niveau de responsabilité avec mise en place de la PFR pour l'ensemble des 3 corps (BU, AENES et ITRF) et pour les 3 grades, en respectant un ratio F/R proche de 60/40. Pour la catégorie A, il s'agit d'appliquer le niveau de la PFR 2010, en responsabilité normale, aux personnels hors PFR 2010 et hors prime informatique. Il conclut en précisant que ce projet a reçu un avis favorable du CTP à l'unanimité moins deux abstentions.

M. E. Markiewicz s'étonne que la NBI puisse être cumulée avec la PFR puisque la NBI est attribuée dans le cadre d'une fonction particulière.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond que la NBI touche la rémunération principale (dite indiciaire), au titre d'une technicité ou d'une responsabilité exercée. Selon les textes, elle peut être soit intégrée dans le calcul de la part F, soit restée distincte et être cumulée avec la PFR.

M. P. Rutkowski poursuit avec la présentation du régime indemnitaire BIATSS proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce projet a reçu un avis favorable du CTP à la majorité des voix délibératives (4 abstentions, 12 pour et 3 contre).

M. C. Garnier tient à remercier publiquement M. P. Rutkowski pour l'énorme travail accompli qui a permis au groupe de travail de réfléchir avec un simulateur en temps réel.

M. A. Bonduelle s'interroge sur l'extension de la mise en place de la PFR à l'ensemble des corps sachant que les textes ne la prévoient que pour l'AENES. De plus, indiquer que la part « R » dépend de la soutenabilité financière reviendra de facto à ne rien donner, ce qui ne correspondra pas aux entretiens professionnels.

M. F. Li Crapi rappelle que le corps de l'AENES a des droits et se demande pourquoi léser un corps plutôt qu'un autre. Au vu de la situation financière de l'établissement, il s'interroge sur la nécessité d'étendre la PFR aux autres corps.

M. le Président lui répond que son mandat a commencé après le versement des primes revalorisées pour certaines catégories de personnels. Il y aura toujours une catégorie qui se sentira lésée. Le groupe de travail reprendra ses discussions dès que possible.

M. P. Chabasse précise qu'au niveau national, il devrait y avoir prochainement une convergence des statuts AENES et ITRF. L'établissement a fait le choix de préserver une part F assez importante, ce qui permet notamment d'avoir une certaine attractivité par rapport aux autres établissements de la région. Il conclut en affirmant que c'est bien le CA qui aura la maîtrise de la définition de l'enveloppe de la part R.

M. O. Lutun demande pourquoi le minimum de la part R ne pourrait pas être mensualisé pour éviter le risque de contentieux.

M. E. Markiewicz intervient pour dire qu'il suffirait de modifier les fiches de fonction pour éviter tout recours.

M. le Président estime que dans la situation budgétaire de l'établissement, à l'heure où certains contrats ne sont pas renouvelés, réclamer des augmentations de prime est malvenu.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote sur cette politique indemnitaire des BIATSS.

**Vote : adoption à la majorité des suffrages exprimés.**

#### **- Bilan et programme Hygiène et Sécurité**

M. P. Chabasse précise que le Comité Hygiène et Sécurité a approuvé le bilan 2009-2010 et le programme Hygiène et Sécurité 2010-2011 à l'unanimité le 10 mars 2011.

Mme C. Dutilleul, Responsable du service Hygiène et Sécurité, présente le bilan 2009-2010 : à noter que le nombre d'accidents de service est resté stable alors que le nombre de jours d'arrêt a quadruplé. Ceci s'explique par l'arrêt prolongé de trois agents. Elle poursuit avec le bilan de la médecine de prévention et le risque incendie dans nos Etablissements Recevant du Public (ERP). Elle conclut avec les priorités du programme de prévention, notamment l'évaluation des risques professionnels, la politique de formation à la sécurité des personnels ainsi que la préparation aux situations d'urgence.

M. Ali Mehmeti suggère de veiller à approvisionner régulièrement les distributeurs de savon dans les sanitaires et de faire réparer les sèche-mains, surtout à l'approche de la saison hivernale.

M. P. Chabasse informe les conseillers de la visite intermédiaire des inspecteurs hygiène et sécurité le mois dernier et de leur satisfaction au regard des progrès réalisés depuis 2008.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Subvention pour l'amicale du personnel**

Mme M. Druart présente le bilan financier et moral de l'association de l'Amicale du personnel de l'UVHC. La subvention demandée à l'établissement est de 5 000€.

M. le Président propose de passer au vote pour l'attribution de cette subvention.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Subvention au Bureau des Etudiants de l'IAE : 3<sup>ème</sup> campagne FSDIE**

M. Q. Mallet, Vice-Président Etudiant, présente le projet d'organisation de la Coupe de France des IAE à Valenciennes, durant trois jours en mars 2011 porté par une dizaine d'étudiants de l'IAE.

M. M. Défossez souligne l'importance de bien se positionner par rapport aux autres, dans le cadre du réseau des IAE.

M. le Président propose de passer au vote pour la subvention demandée de 10 000€.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Demande d'ouverture du DUT QLIO par apprentissage**

M. B. Deremetz, Vice-Président chargé des relations avec le monde socio-économique, présente cette demande d'ouverture de formation à l'apprentissage du DUT Qualité Logistique Industrielle et Organisation.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Convention de partenariat avec l'Université de Lille 2 (IFSI)**

M. F. Barbier, Directeur de la FSMS, rappelle que depuis trois ans, les Instituts de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI) sont passés au système LMD. L'UVHC a dû prendre en charge le paiement des intervenants des Unités d'Enseignement dites « universitaires » pour les IFSI de Valenciennes, Cambrai et Maubeuge.

M. M. Défossez demande s'il y a des intervenants de l'établissement.

M. F. Barbier lui répond que non. L'établissement ne fait que payer et se fait rembourser de ces heures d'enseignement.

Mme F. Truffert demande ce qui est prévu pour les frais de bibliothèque.

M. F. Barbier lui répond qu'il faudrait peut-être permettre que les IFSI concernées conventionnent avec l'UVHC pour les étudiants en L2 et L3 pour leur permettre d'emprunter des livres.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation de cette convention et de son avenant de prolongation jusqu'au 31 octobre 2011.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Convention Hubhouse**

M. B. Deremetz rappelle le contexte de création des espaces projets initiatives ou « Hubhouses » au sein de cinq universités en région, en partenariat avec le Conseil Régional Nors-Pas de Calais. Le PRES Université Lille Nord de France pilote l'opération via la maison de l'entrepreneuriat. Le montant de la subvention s'élève à 106 568 euros.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Convention Bilan Carbone**

M. D. Gingali, Ingénieur d'étude à la Direction Maintenance Logistique Patrimoine, présente la convention avec le PRES Université Lille Nord de France expliquant les conditions techniques et financières de la réalisation du Bilan Carbone de l'établissement. Le coût pour l'établissement s'élève à 9 053, 16€.

M. J-M. Flamme rappelle qu'une première réunion de sensibilisation à la réalisation de ce bilan Carbone a été organisée le 3 octobre 2011. Ce bilan doit être terminé pour le 30 septembre 2012 au plus tard.

M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation de cette convention.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Projets TEMPUS**

M. M. Abed, Professeur à l'ISTV, présente les deux projets TEMPUS IV relatifs d'une part au système d'information et de gouvernance numérique des établissements d'enseignement supérieurs algériens dans le LMD, et d'autre part au renforcement du développement des formations en logistique au Maroc par le biais d'un observatoire de formations en logistique et de plateforme d'excellence en logistique.

M. le Président propose de passer au vote pour ces deux projets TEMPUS IV.

**Vote : adoption à l'unanimité**

**- Avenant à la convention d'exploitation du C3T**

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint présente l'avenant à la convention d'exploitation du C3T relatif au loyer versé par Valutec à l'UVHC d'un montant de 61 951, 92€ et une location des équipements d'un montant de 45 078,59€ pour l'année 2011.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Convention avec le CROUS de Lille pour la restauration du personnel**

M. F. Vaganay présente la convention entre l'UVHC et le CROUS de Lille relative au subventionnement des repas pris par les personnels de l'UVHC dans les restaurants universitaires.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Tarification TOEIC**

M. J-M. Flamme présente le tarif des tests TOEIC (Test of English for International Communication) s'élevant à 36€ pour l'année universitaire 2011-2012. Ce montant est dû par les étudiants souhaitant, de façon facultative, passer ce test.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Date des Imprévus 2012**

M. J-M. Flamme propose aux conseillers la date du 5 avril 2012 pour l'organisation des Imprévus 2012.

**Vote : adoption à l'unanimité**

### **- Questions diverses**

M. P. Rutkowski demande quelle est la position de l'UVHC, de l'ULCO et de l'Université d'Artois face à la fédération des Universités lilloises et quelle suite a été donnée aux Assises Régionales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

M. le Président lui répond que les universités « dites périphériques » ont exprimé leur mécontentement auprès de Mme le Recteur, M. le Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et M. le Préfet de Région. Il confirme que le projet IDEX 2 est porté par les trois Universités lilloises et non par le PRES. Il conclut sur ce sujet en rappelant qu'il n'est pas question de se regrouper avec les universités du littoral et d'Artois, mais plutôt de travailler ensemble sur des thématiques de recherche et de formation, avec les spécificités de chacune. Enfin, concernant les Assises Régionales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est convenu d'inviter à une réunion du PRES Mme Sandrine Rousseau, Vice-Présidente du Conseil Régional Nord-Pas de Calais chargée de ces thématiques.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 18h.

## **Etaient présents ou représentés :**

### Personnalités extérieures

Mme Lancelle  
M. Cuminal

### Collège A

Mme Descargues-Grant  
MM. Ali Mehmeti, Défossez, Ezzedine, Markiewicz et Ourak

### Collège B

Mme Sforzin  
MM. Bellalij, Bonduelle, Garnier, Jenot, Li Crapi et Lutun

### Collège BIATOSS

MM. Dheilily, Laurent et Rutkowski

### Collège des usagers

Membres de droit MM. Chabasse, Deroullers, Guidez et Flamme

Membres invités Mmes Adam, Decneut, Hannedouze et Truffert  
MM. Deremetz, Mallet, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Millot à M. Markiewicz  
M. Blaise à M. Ourak  
M. Causse à Mme Lancelle  
M. Gorisse à M. Laurent

Fait à Valenciennes, le 4 novembre 2011

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK